

NanoXplore Inc.

Rapport sur Les Risques de Travail Forcé et de Travail des Enfants

Exercice terminé le 30 juin 2024



Liberté

TABLE DES MATIÈRES

Champs d'application.....	1
Mesures pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants.....	1
Structures, activités, vision, chaînes d'approvisionnement	2
Structure.....	2
Activités	2
Vision.....	2
Chaîne d'approvisionnement	2
Politiques et processus de diligence raisonnable.....	3
Code d'éthique.....	3
Code d'éthique et de conduite des fournisseurs	3
Politique de dénonciation	3
Politique relative aux matériaux critiques et de conflits.....	3
Déterminer le risque de travail forcé ou de travail des enfants	4
Mesures correctives	4
Formation des employés.....	4
Évaluation de l'efficacité	4

Champs d'application

Ce rapport conjoint a été préparé conformément à la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « Loi ») et concerne NanoXplore Inc. et sa filiale opérationnelle en propriété exclusive René Matériaux Composites Ltée (« RMC ») (collectivement, « NanoXplore » ou la « Société »). Les entités susmentionnées font rapport au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile des différentes mesures prises au cours de leur exercice précédent clos le 30 juin 2024 pour prévenir et réduire les risques de recours au travail forcé ou au travail des enfants à toute étape de leur activité, la production de leurs biens, au Canada ou ailleurs, ou de biens importés au Canada par ce biais.

Aucune des entités incluses dans ce rapport n'est soumise aux exigences de déclaration en vertu de la législation sur la chaîne d'approvisionnement dans une autre juridiction.

Mesures pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants

De manière générale, au cours de l'exercice précédent, la Société a pris les mesures suivantes pour prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et nos chaînes d'approvisionnement :

- conformément à ses politiques, la Société a continué de faire preuve de diligence raisonnable envers ses fournisseurs existants et potentiels;
- participation à un groupe de travail externe sur les nouvelles obligations énoncées par la Loi concernant les exigences de divulgation en matière d'esclavage moderne, dirigé par un cabinet d'avocats mondial au Canada, avec une vingtaine d'autres grandes sociétés canadiennes.
- elle a rédigé des clauses de conformité standard à inclure dans tous les futurs contrats avec les fournisseurs, en vertu de laquelle les fournisseurs doivent prendre connaissance et signer le Code d'éthique et de conduite des fournisseurs de la Société et s'engager à se conformer à ses termes ainsi qu'à toutes les lois et réglementations applicables concernant le travail des enfants et le travail forcé au Canada;
- elle a adopté officiellement un code d'éthique et de conduite des fournisseurs à la lumière de l'introduction de la loi afin de se conformer à ses exigences en matière de reporting et de refléter l'engagement de la Société à surveiller et prévenir davantage les risques de travail forcé ou de travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement;
- elle a officiellement adopté sa politique relative aux matériaux critiques et de conflits;
- elle a commencé à cartographier ses activités et ses chaînes d'approvisionnement;
- elle a débuté l'évaluation interne des risques de travail forcé et de travail des enfants dans ses chaînes d'approvisionnement; et
- elle a entrepris un exercice de priorisation pour concentrer les efforts de diligence raisonnable sur les risques les plus graves de travail forcé ou de travail des enfants.

Entre le 1er juillet 2024 et la publication de ce rapport, la Société a pris les mesures suivantes :

- elle a effectué une évaluation des risques liés aux fournisseurs tiers couvrant plus de 80 % des dépenses totales d'approvisionnement;
 - L'évaluation comprenait une enquête structurée conçue pour évaluer la conformité des fournisseurs aux principales normes internationales, notamment ISO 26000, SA8000, les dix principes du Pacte mondial des Nations Unies, le Guide pratique des Nations Unies pour les chaînes d'approvisionnement durables et les normes mondiales de rapport des initiatives.
 - Dans l'ensemble, les résultats indiquent que les fournisseurs présentent généralement des niveaux de risque faibles à modérés dans des domaines tels que les droits de la personne, les pratiques de travail, la performance environnementale et la lutte contre la corruption.
- Une stratégie globale d'atténuation des risques liés à la chaîne d'approvisionnement a été élaborée et sa mise en œuvre est prévue au cours de l'année calendrier en cours; et

- Une formation ciblée sur la prévention de l'esclavage moderne a été dispensée à tous les employés concernés impliqués dans les opérations de la chaîne d'approvisionnement, améliorant ainsi leur capacité à reconnaître, évaluer et signaler les risques potentiels.

Structures, activités, vision, chaînes d'approvisionnement

Structure

NanoXplore Inc. est une société constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, dont le siège social est à Montréal, Québec, et cotée à la Bourse de Toronto (TSX : GRA).

René Matériaux Composites Ltée est une société constituée en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions, dont le siège social est situé à St-Ephrem-de-Beauce, Québec.

Activités

NanoXplore opère dans trois pays : les États-Unis, le Canada et la Suisse, avec plus de 430 employés répartis en Amérique du Nord et en Europe. Notre organisation est structurée autour de deux secteurs : les matériaux avancés, plastiques et produits composites et les cellules de batterie et matériels.

NanoXplore Inc. collabore étroitement avec les clients finaux et les manufacturiers de composites, fournissant de la poudre de graphène et une expertise dans son incorporation dans les plastiques.

De son côté, René Matériaux Composites Ltée est un fabricant de plastique et de composites. Elle sert des clients OEM de premier plan, proposant des solutions allant du moulage par injection de précision à la fabrication de grandes pièces en plastique composite. En intégrant du graphène dans nos produits, nous améliorons les performances tout en garantissant la rentabilité pour les utilisateurs finaux.

Vision

Notre vision est de créer un avenir meilleur en fournissant des produits et des solutions innovants et durables dans de multiples secteurs et applications.

Nous sommes professionnels et dignes de confiance dans nos relations de travail. Nous aspirons à l'égalité et à l'équité dans notre prise de décision et dans notre traitement les uns des autres. Nous nous tenons responsables du respect des normes éthiques et de performance les plus élevées. Nous sommes honnêtes et transparents dans nos relations avec nos actionnaires et parties prenantes.

Chaîne d'approvisionnement

Notre chaîne d'approvisionnement mondiale s'étend sur l'Amérique du Nord, l'Europe et l'Asie, en mettant l'accent sur la réduction des distances autant que possible. Nous accordons la priorité à la collaboration avec des fournisseurs locaux pour favoriser l'autonomisation des communautés et la croissance économique. Notre préférence pour l'approvisionnement local reflète notre engagement à partager les avantages économiques avec les communautés d'accueil.

Pour l'exercice clos le 30 juin 2024, NanoXplore comptait plus de 250 fournisseurs directs.

De la même manière, la chaîne d'approvisionnement de NanoXplore s'approvisionne en majorité de ses minéraux dans des régions sans conflit. Les résines destinées à ses activités d'extrusion proviennent principalement d'Amérique du Nord. NanoXplore vise à s'approvisionner en services auprès de fournisseurs proches, en sous-traitant uniquement pour des besoins spécialisés.

NanoXplore bénéficie d'être situé dans une région manufacturière avec de nombreux fournisseurs et partenaires locaux, ce qui soutient l'économie locale. La plupart des fournisseurs de NanoXplore sont basés en Amérique du Nord, et seulement un petit pourcentage est situé à l'étranger. La plupart des biens utilisés par NanoXplore dans ses produits, tels que les résines, les minéraux et les produits chimiques pour la production de composites, proviennent des États-Unis

et du Canada. Cette concentration géographique des fournisseurs réduit, mais n'élimine pas, le risque d'esclavage moderne au sein de la chaîne d'approvisionnement. Pour les services, l'entreprise a tendance à s'approvisionner localement, à l'exception du soutien spécialisé, qui peut être contracté outre-mer.

Politiques et processus de diligence raisonnable

Des politiques et procédures ont été mises en œuvre pour prévenir et atténuer les risques liés au recours au travail des enfants ou au travail forcé dans les chaînes d'approvisionnement.

Code d'éthique

Le code d'éthique s'applique à NanoXplore et à toutes ses filiales. Ce dernier vise, entre autres, à promouvoir une conduite socialement responsable, l'intégrité et la responsabilité d'entreprise. Tous les employés de NanoXplore doivent signer le code d'éthique.

Nous exigeons que tous nos employés fassent preuve d'honnêteté, d'équité et d'intégrité dans tous les aspects de leurs actions et comportements.

Code d'éthique et de conduite des fournisseurs

Le Code d'éthique et de conduite des fournisseurs, qui définit les valeurs et les attentes de NanoXplore envers elle-même et envers ses fournisseurs, agents, consultants et autres tiers et partenaires commerciaux ainsi que leurs employés, administrateurs et dirigeants respectifs, a été récemment adopté.

Le Code énonce les attentes en matière de santé et de sécurité, de comportement éthique, de pratiques de travail équitables, de responsabilité environnementale, de conformité légale et d'intégrité commerciale. Elle s'applique à toutes les interactions et transactions entre NanoXplore et ses fournisseurs, quel que soit la situation géographique ou le secteur industriel.

Ce code stipule entre autres que les fournisseurs :

- doivent mener leurs affaires commerciales avec le plus haut niveau d'intégrité, d'honnêteté et de comportement éthique, en accord avec les valeurs et les normes éthiques de NanoXplore;
- doivent se conformer à toutes les lois, réglementations et normes industrielles applicables régissant leurs opérations, y compris, mais sans s'y limiter, les réglementations en matière d'environnement, de travail, de santé et de sécurité;
- sont censés respecter les principes de responsabilité sociale, notamment le respect des droits de l'homme, des pratiques de travail équitables, la diversité, l'inclusion et l'engagement communautaire.

Politique de dénonciation

Une procédure de dénonciation a été mise en place par NanoXplore pour toute personne qui estime qu'un fournisseur, partenaire, employé, agent consultant ou tout autre tiers s'est livré à une conduite illégale, contraire à l'éthique ou autrement fautive, ou a mené toute autre activité en violation du Code de conduite des fournisseurs. Si des employés ou des fournisseurs ont des questions ou des préoccupations concernant notre Code des fournisseurs ou notre engagement en matière de conduite éthique, ils peuvent nous écrire de manière anonyme à : NanoXplore Inc. à l'attention de : Conformité, 4500 boulevard Thimens, Montréal, Québec, H4R 2P2, Canada ou par courriel à Compliance@nanoXplore.ca.

Politique relative aux matériaux critiques et de conflits

Cette politique (disponible au www.nanoXplore.ca/fr) fournit un aperçu général de l'engagement de NanoXplore envers des pratiques commerciales éthiques et socialement responsables et reconnaît la responsabilité de promouvoir la protection des droits de l'homme.

Déterminer le risque de travail forcé ou de travail des enfants

NanoXplore a identifié que ses activités dans les secteurs minier et manufacturier comportent des risques de travail forcé et de travail des enfants. Des efforts spécifiques ont été déployés pour collaborer avec les principaux fournisseurs afin de garantir un approvisionnement en minéraux et matériaux sans conflit, reflétant un engagement envers des pratiques d'approvisionnement responsables.

Mesures correctives

NanoXplore n'a identifié aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants au sein de ses activités ou de ses chaînes d'approvisionnement; par conséquent, aucune mesure corrective spécifique n'a été mise en œuvre.

Formation des employés

Actuellement, NanoXplore ne propose pas de formation à ses employés sur le travail forcé ou le travail des enfants. Cela représente un domaine d'amélioration important, car la sensibilisation et la formation des employés sont des éléments cruciaux dans la lutte contre l'esclavage moderne.

Évaluation de l'efficacité

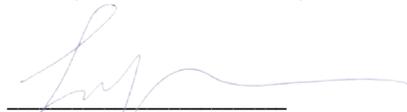
NanoXplore ne dispose pas de procédures formelles pour évaluer l'efficacité de ses mesures de prévention du travail forcé et du travail des enfants. La mise en œuvre d'examen réguliers, le suivi des indicateurs de performance et la réalisation d'audits indépendants pourraient améliorer la capacité de l'organisation à garantir la conformité et l'efficacité.

Approbaton et attestation

Ce rapport a été approuvé par le conseil d'administration de NanoXplore Inc. comme étant un rapport conjoint de NanoXplore Inc. et de René Matériaux Composites Ltée pour l'exercice terminé le 30 juin 2024, conformément au sous-alinéa 11(4) (b) (i) de la Loi.

Conformément aux exigences de la Loi, et notamment de son article 11, j'atteste avoir pris connaissance des informations contenues dans le présent rapport pour les entités énumérées ci-dessus. Sur la base de mes connaissances et après avoir exercé une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans ce rapport sont vraies, exactes et complètes à tous égards importants, aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration indiquée ci-dessus.

J'ai le pouvoir de lier NanoXplore Inc. et René Matériaux Composites Ltée



Soroush Nazarpour,
Président-directeur général et administrateur de NanoXplore Inc. et de Rene Composite Materials Ltd.